



3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Date :	<i>Jeudi 10 décembre 2020</i>	Présidence :	<i>Vincent Jatton</i>
Lieu :	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	Secrétaire :	<i>Julia Belluz</i>
Début de séance :	<i>20h15</i>	Scrutateurs :	<i>Francine Pichard, Loup Isabelle</i>
Fin de séance :	<i>22h45</i>		
Municipaux :	<i>Ansermoz Carole, Tougne Nicole, Reber Christian, Liechti Eric, Pernet Dario</i>		
Excusés :	<i>Fontana Isabelle, Frei Romain, Kohler Marie-Laure, Lehmann Sophie, Luminati Fabio, Paschoud Claude, Piquet Gérard, Rapin Nathalie, Zumbrennen Sophie</i>		
Absents :	<i>Balmelli Frédéric, Penard-Berruex Muriel, Pichard Maude, Raccat Christophe</i>		

Le Président du Conseil communal, **Vincent Jatton**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité ainsi qu'à la presse.

37 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Communications municipales, Christian Reber :

3ème paragraphe : Il s'agit de : **PGA Zone centre** et non pas PGA du Glacier : et « ...permis de construire sur des zones **qui seront dézonées** » et non pas sacrifiées.

4ème paragraphe : modifier « ... la commune à procéder et à soutenir **les** demandes **qui sont** conformes au règlement des constructions ». « Actuellement plusieurs affaires sont en cours auprès **des tribunaux, cantonal et fédéral** et non pas tribunaux cantonaux ».

6ème paragraphe : Isenau : L'avocat des opposants Anex a déposé **des écritures complémentaires** et non pas une opposition (sur les marais, superposition de plan) le dernier jour du délai **imparti** et non pas imposé.

9ème paragraphe : COVID-19 : « ...**Quelques collaborateurs de l'administration ont dû effectuer un test de dépistage**, et non pas Des tests ont été fait au sein de l'administration... »

A ajouter : **La personne va aujourd'hui très bien.** » et « La municipalité tient **toujours** ses séances à la salle des congrès Claude Nicollier... ».

Page 4, réponse de Reber Christian à l'intervention de Frei Marino : **Reber Christian** informe qu'il n'a pas **eu connaissance de ce postulat** et non pas : qu'il n'a pas eut connaissance de cette postulation.

Page 5, réponse de Reber Christian à l'intervention de Croisier Bertrand : **Reber Christian** relève que l'état écrit que : **la municipalité pourrait et pas peut dispenser d'enquête publique** et non pas que : la municipalité peut et pas ne pourrait dispenser d'enquête publique.

Page 5, réponse de Ansermoz Carole à l'intervention de Bonzon Philippe : **Ansermoz Carole** tient à préciser **qu'il n'y avait pas de contrat en cours** et non pas : que le contrat a été résilié.

Borghi Alexandre, Assermentation d'un nouveau conseiller, 2ème paragraphe : « à l'appel de son nom, **Joan Trachsel**, lève la main... ».

Le président, page 4, 3ème paragraphe : il devra trouver quelqu'un **hors séance** et non pas hors conseil.



Le président, page 6 : informe que les prochaines votations fédérales se dérouleront le dimanche **29 novembre 2020** et non pas le dimanche 27 septembre 2020.

Aucune autre modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal avec les modifications souhaitées.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 26 septembre 2020 invitation par la Fondation VD 3209 pour visiter la scierie des Planches, le 10 novembre séance du bureau en vue de la préparation de cette séance du conseil communal, le 29 novembre 2020 participation au dépouillement des votations fédérales.

Il informe que M. Jean-Charles André lui a fait part de l'admission de M. Hugues Ansermoz au sein de la commission ASD.

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°04-2020, RELATIF AU PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2021

La commission des finances par son rapporteur, M. Martin André, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Le président donne la parole à M. Christian Reber. Ce dernier prie d'excuser le boursier communal absent suite à un incident médical. Il demande de la diligence et de la compréhension de la part des membres du conseil pour la suite de cette séance.

Le président informe qu'une annexe au préavis n°04-2020 est distribuée car une erreur a été constatée lors de l'export des données en page 26 dudit préavis. En effet, les rubriques 470.434 Taxe cantonale sur extraction et 470.436 Remboursement de tiers, n'apparaissent pas sous le chapitre des produits concernant les comptes de l'année 2019.

Le président ouvre la discussion.

1. Administration

Croisier Bertrand, page 5, cpte 150.3653, tient à remercier la Municipalité d'avoir porté au budget ce montant mais déplore le mot « unique » dans l'intitulé et relève qu'il y aura certainement une nouvelle demande de la part du Centre Alpin Diablerets par la suite.

Sur ce même point, il s'inquiète car il y avait au budget un montant de CHF 30'000.00 pour les animations culturelles et sportives et, malgré les difficultés rencontrées cette année et celles pour l'année prochaine, il espère qu'il y aura des animations dans le village et demande si la Municipalité a supprimé ce poste ou si il apparaît ailleurs. **Ansermoz Carole** relève que ce poste n'a pas été supprimé mais qu'il y a une interversion comme indiqué dans les commentaires (cpte 150.3652).

Reber Christian abonde dans le sens de M. Croisier quant à l'intitulé du cpte 150.3653 et précise que la Municipalité souhaite inscrire et pérenniser à l'avenir cette aide.

Grobéty Patrick, page 6, cpte 150.3658 : souhaite faire quelques commentaires en rapport à la baisse des subventions pour l'Office du tourisme. Le comité de l'Office du tourisme déplore cette baisse mais est prêt à accepter d'élaborer un budget de CHF 45'000.00 plus bas. Il relève que l'Office du tourisme maintiendra les services actuels (été et hiver), mais relève que les entre-saisons seront simplifiées. Par contre, si les nuitées de l'année 2021 s'avèrent bonnes, le point sera revu avec la Municipalité ultérieurement.

Grobéty Patrick, page 6, cpte 160.3654 : relève que le texte n'est pas juste; la taxe de séjour ne peut pas être utilisée à des fins de la promotion, à voir modifier le texte.

Grobéty Patrick, page 6, cpte 160.3658 : relève que la participation de la taxe de séjour à la Free-Access est basée sur les nuitées de juillet à octobre et qu'il peut vite y avoir des différences selon l'occupation des hôtels.

Grobéty Patrick, page 6, cpte 160.3657.1 : demande où en est le dialogue entre la Municipalité et TVGD sur les ouvertures de fin de saison ? **Reber Christian** relève que le montant de CHF 55'000.00 n'est plus demandé c'est pourquoi il n'apparaît plus au budget.

Morerod Lucien, page 6, cpte 150.3658 : demande des explications à ce sujet.



Liechti Eric relève qu'il n'est jamais agréable de réduire un budget et que la Municipalité y a été contrainte au vu du manco des taxes de séjour sur 2020. Dans le budget communal, la baisse est de CHF 45'000.00 mais il souligne que l'Office du tourisme verse CHF 28'000.00 de moins en 2021 qu'en 2020 à Porte des Alpes, ce qui a réduit le budget de CH 17'000.00.

Frei Marino, page 6, cpte 160.3650 : demande des explications sur ce partenariat. **Reber Christian** informe que le partenariat avec Alpine Pearl a été résilié car les partenaires annoncés au début n'ont jamais concrétisé leur cotisation et qu'il ne restait que la commune pour payer.

2. Finances

RAS

3. Domaines et Bâtiments

Genillard François, page 11, cpte 320.314 : souhaite déposer un amendement pour augmenter ce compte de CHF 20'000.00 par la diminution de CHF 20'000.00 du cpte 430.3144 (page 21) afin de régler des problèmes, notamment au niveau des bâtiments des alpages. **Croisier Bertrand** souhaite qu'une étude globale soit étudiée sur tous les chalets d'alpages et sur leur futur usage de manière à avoir une vision sur un plan d'investissement. »

Pernet Dario relève qu'un montant d'environ CHF 50'000.00 sera versé par l'ECA en 2021 qui s'ajoutera au montant actuel de CHF 20'000.00 du cpte 320.314. **Reber Christian** souligne que cette future augmentation aurait dû être mentionnée au budget; il n'y a donc pas lieu de déposer un amendement.

Grobéty Patrick, page 13, cptes 351 : demande des explications au sujet de la remarque de la commission des finances sur les produits de l'Auberge communale qui ne couvrent pas les charges. **Genillard François** relève que dans le bilan de l'exercice 2019, on trouve la dette de plusieurs millions à amortir sur plusieurs années. Il serait important que la Municipalité prenne contact avec un organisme qui puisse nous donner des conseils sur ce sujet. Par ailleurs, il souligne que la fiduciaire a relevé que l'estimation fiscale du bâtiment est trop basse et qu'elle devra être revue l'année prochaine.

Croisier Bertrand, page 13, cptes 351 : abonde dans le sens de la remarque de la commission des finances et relève qu'il faudrait avoir une réflexion globale pour ce bâtiment. Ce point devrait être plus détaillé dans le prochain budget afin d'avoir une meilleure vision (idem que le Collège d'Aigremont, cpte 3593 en pages 17-18).

Tougne Nicole, au sujet des intérêts sur la dette de l'Auberge de l'Ours, rappelle qu'en 2001, l'Auberge de l'Ours a été transformée et a fait l'objet d'un emprunt bancaire. Emprunt bancaire qui, quelques années plus tard, a été regroupé avec d'autres préavis, actuellement repris par la BCV. Elle précise que le montant des intérêts de cette dette ne concerne pas uniquement que cet établissement.

Tougne Nicole, en réponse à la remarque de M. Croisier sur le cpte 3593, précise que la commune est copropriétaire avec la Commune d'Ormont-Dessous. Le montant indiqué revient à la commune car il permet de couvrir l'amortissement financier et les intérêts. **Croisier Bertrand** souligne qu'il serait souhaitable d'avoir la même vision pour l'Auberge de l'Ours et qu'il serait important de créer un fond de réserve.

Huck Yoann, page 6, cptes 351 : relève que le prix du loyer est très bas et est loin de la réalité, il faut savoir pourquoi cette Auberge ne marche plus alors que ce n'était pas le cas auparavant. **Pernet Dario** relève que l'Auberge ne fonctionnait pas tant bien avant non plus, compte tenu du fait qu'en 9 ans, il y a eu 5 tenanciers différents. Il rappelle qu'un établissement de restauration ou hôtelier n'a pas les mêmes charges qu'un logement et qu'elles sont beaucoup plus importantes. Par ailleurs, il est favorable à faire une expertise de ce bâtiment.

Croisier Bertrand, pages 14-15, cptes 3583 : demande si la salle de gym est concernée par les postes de charges ? La réponse étant positive, en regard au cpte 3591.4270 (page 17), les écoles seraient déficitaires et non pas la Maison des Congrès Claude Nicollier.

Tougne Nicole, page 14, cpte 3583.4270 : relève que CHF 8'550.00 pour les heures effectives utilisées par les écoles et la location de la salle de gym est payée par les écoles.

Tougne Nicole, page 17, cpte 3591.4270 : relève que l'intitulé est faux ; il s'agit des salles de classes qui sont payées par l'ESOL.



4. Travaux Grande Salle

Genillard François, page 21, cpte 430.3144 : rappelle que ce compte fait partie de son amendement. A débattre en fin de lecture du budget.

Pichard Philippe, page 23, cpte 450.311 : relève une grosse augmentation de ce compte. **Reber Christian** précise que cette augmentation est due à un traitement et des directives imposés par le canton en raison du COVID-19 sur la gestion de la déchetterie. **Pichard Philippe** souligne que cette augmentation est disproportionnée.

Arena Nadine, page 23, cpte 440.3142 : relève une diminution de CHF 10'000.00. Est-ce une diminution des heures de la personne qui s'occupe de l'entretien des sentiers ? **Liechti Eric** informe qu'il n'y a pas de diminution dans le traitement des sentiers. **Reber Christian** précise que ce poste concerne uniquement les matériaux.

5. Ecoles

RAS

6. Police

RAS

7. Sécurité sociale

RAS

8. Services Industriels

Genillard François, page 32, cpte 82 : relève que ce compte n'est pas rempli. **Reber Christian** informe qu'il y a un manquement; il donnera une réponse au mois de mars 2021, mais qu'il s'agit probablement d'un oubli.

Le président demande si il y a des questions sur l'ensemble des remarques.

Genillard François informe qu'il maintient le dépôt de son amendement.

Un débat s'en suit et selon les explications fournies, l'avis de plusieurs conseillers et l'information par la Municipalité du montant supplémentaire que l'ECA versera, **Reber Christian** demande à M. François Genillard de retirer son amendement et, dans le cas contraire, invite les membres du conseil à ne pas l'accepter.

Le président clôt la discussion.

Genillard François propose au Conseil communal de voter l'amendement suivant :

AMENDEMENT FRANCOIS GENILLARD

Les membres du Conseil refusent :

1. l'augmentation de CHF 20'000.00 du compte 320.314 par la diminution de CHF 20'000.00 du compte 430.3144.

Décision :

A la majorité (1 oui et 34 non, 1 abstention), le Conseil refuse l'amendement proposé par M. François Genillard.



Le président soumet au vote le préavis n°04-2020 :

Décision :

A l'unanimité les conclusions du préavis sont acceptées telles que présentées (36 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité le Conseil décide :

1. De refuser l'amendement de M. François Genillard pour l'augmentation de CHF 20'000.00 du compte 320.314 par la diminution de CHF 20'000.00 du compte 430.3144 .
2. D'approuver le projet de budget de la commune pour 2021 prévoyant un excédent de charges de CHF 300'779.35.

5. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT MARINO FREI ET CONSORTS « RESTER EN VIE »

La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Le président ouvre la discussion.

Reber Christian informe d'une modification avec la réponse transmise. En effet, au moment de la rédaction de la réponse, l'appareil n'était pas encore installé. Il est maintenant posé à droite en sortant de la Maison des Congrès Claude Nicollier sur un pilier en bois en direction du parc de jeux. Le signal d'indication est posé du côté Est du bâtiment.

Le président clôt la discussion.

Le président soumet au vote la réponse de la Municipalité au postulat Marino Frei et Consorts « Rester en vie » :

Décision :

A l'unanimité les conclusions de la réponse de la Municipalité sont acceptées telles que présentées (36 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité le Conseil décide :

1. D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat Marino Frei et Consorts « Rester en vie ».

6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION PATRICK GROBÉTY « REMISE EN ORDRE DE LA MAISON DES CONGRÈS CLAUDE NICOLLIER »

La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Le président ouvre la discussion.

Grobéty Patrick remercie la Municipalité pour cette réponse et est rassuré de voir que les montants estimés sont plus bas que ceux discutés précédemment. **Pernet Dario** précise qu'avec une ventilation sans climatisation, on diminue de moitié le coût. Au niveau de la CITAV, le projet a été mis en priorité pour toucher un fond, c'est pourquoi certains éléments ont été mis en priorité. Il reste dans attente de voir quels montants seront alloués.

Pichard Philippe relève que l'énergie solaire n'est pas à l'étude et il encourage la Municipalité à étudier cette possibilité. Il rappelle les préavis de la Municipalité concernant la redevance sur la facture d'électricité. Dans ces préavis, les conditions étaient de réaffecter les taxes à d'autres projets de développement durable et pour alimenter un fond de réserve. **Pernet Dario** informe que la démarche a été faite dans ce sens, mais cela ne changera pas grand chose. Par contre, si le toit était à refaire, ce point serait réétudié.

Bertrand Croisier abonde dans le sens de M. Philippe Pichard et remercie M. Pernet pour les informations fournies. En cas de travaux sur la toiture, il attend un projet avec la pose de panneaux solaire.



Par ailleurs, il tient à remercier la Municipalité pour les réponses fournies qui lui ont permis de mieux comprendre le sujet.

Le président clôt la discussion.

Le président soumet au vote la réponse de la Municipalité à la motion Patrick Grobéty « Remise en ordre de la Maison des congrès Claude Nicollier » :

Décision :

A l'unanimité les conclusions de la réponse de la Municipalité sont acceptées telles que présentées (36 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité le Conseil décide :

1. D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Patrick Grobéty « Remise en ordre de la Maison des congrès Claude Nicollier ».

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Tougne Nicole

UAPE : Le déménagement est prévu le 1er janvier 2021 à Ormont-Dessous. Suite à la dernière séance du comité directeur, l'AISOL a pris congé de Mme Rapin. Elle tenait à la remercier pour son investissement et le travail fourni durant les deux législatures passées et également bienvenue à Mme Laure Détraz qui la remplacera dès le 1er janvier 2021.

Ecole ski – Jeux d'hiver : Les cours de ski du mercredi matin sont prévus en espérant que les restrictions COVID-19 ne vont pas les annuler. Les Jeux Divers sont annulés.

COVID-19 : La société de Jeunesse et la Paroisse ont repris leurs aides pour les personnes nécessiteuses et elle les remercie pour leur solidarité et leur dévouement.

Ansermoz Carole

Musée des Ormonts : Mme Mary-Claude Busset a démissionné du poste de conservatrice du Musée des Ormonts. Elle souhaite plein succès à sa remplaçante, Mme Virginie Duquette. Mme Busset gardera un pied dans le Musée pour collaborer et apporter ses précieuses connaissances à Mme Duquette.

Sécurité : Une nouvelle signalisation (rouge=fermé / vert=ouvert) sera mise en place pour informer nos hôtes des ouvertures-fermetures des sentiers raquettes, parcours de ski randonnées ou piste de fond. Un panneau principal sera installé devant l'Office du tourisme, un au départ de route de Retaud au Pillon et un au départ de la télécabine Diablerets-Express. D'autres panneaux seront installés ultérieurement.

Déchetterie : Des glissières ont été installées pour fermer les lieux et d'autres clôtures seront greffées sur les glissières pour sécuriser les lieux prochainement. D'autres travaux d'amélioration de la déchetterie feront certainement l'objet d'un préavis pour la prochaine séance du conseil communal.

Pernet Dario

Paravalanches : les travaux sont terminés et le montant de ces travaux devrait être inférieur au préavis présenté. Il a constaté que toujours plus de blocs de rochers se détachaient et il a pris contact avec un professeur qui va mandater un étudiant pour calculer et cartographier les mouvements des blocs de pierre sur ce secteur. Un rapport sera donné sur la situation.

Réseau d'eau : Deux gros chantiers pour remplacer des conduites au Rochers et Diablotins. Sur ce dernier chantier, au vu de la météo, les travaux ont dû être interrompus et se poursuivront l'année prochaine. Au chemin de Loyettaz, les travaux pour déplacer en urgence une conduite seront bientôt terminés.



Pistes ski de fond : Avec l'aide de M. Florian Pichard, quelques pistes ski de fond ont pu être ouvertes et sont actuellement praticables (sans les traces).

Projet parking : Un projet pour la pose sur les terrains de « claies en bois » pour les parkings aux abords des pistes est prévu car le test des plaques en plastique n'a pas été concluant l'année dernière. Le Groupement forestier et la Fondation 3209 ont débuté ces travaux et la voirie a pris le relais. À suivre.

Liechti Eric

Sport d'hiver : L'EMCC (Etat Major Cantonal de Crise) s'est rendu sur l'ensemble du domaine skiable des Diablerets–Villars–Gryon pour vérifier si les exigences des plans de protection sont respectés. La réponse sera donnée demain matin mais les prévisions sont positives pour une ouverture dès samedi 12 décembre.

Il est à noter l'excellent travail du directeur de TVGD, M. Dubois, pour ouvrir les pistes. Il remercie l'ASP, Patrick Frutig, pour son excellent travail d'organisation des parkings et a apprécié la collaboration entre les 3 ASP des 3 communes pour assurer la sécurité et les distances sanitaires.

Parc des Sports : depuis le 1er décembre, M. Lilian Schiavi a débuté son activité de responsable d'exploitation, il est aidé de M. René Schlatter (à 50%). La patinoire intérieure sera ouverte dès le 15 décembre et l'extérieure sera préparée pour ouvrir le 19 décembre.

Reber Christian

Domaine skiable/COVID-19 : informe que la Municipalité a travaillé d'arrache-pied pour que la saison puisse débuter dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les mesures sanitaires liées au COVID-19. Il relève que M. Leuba a convoqué en séance tous les syndicats pour mettre au point toutes les restrictions à suivre afin d'éviter le moindre incident qui pourrait résulter à une fermeture du domaine skiable. La piste de luge sera ouverte aux mêmes horaires que les remontées mécaniques. Les descentes en luge nocturnes ainsi que le ski nocturne seront autorisés. En dehors des périodes d'ouverture du domaine skiable, les buvettes et restaurants d'altitude et les magasins de location seront fermés.

COVID-19 :

Voirie : Aucun cas positif au sein de l'équipe de voirie, seuls 2 cas ont été mis en quarantaine préventive. Les différents chefs de services ne travaillent pas ensemble pour éviter une contamination et un arrêt des services.

Administration : 4 cas positifs décelés. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre. Le télétravail en alternance a été mis en place.

Exécutif/Municipalité : 1 cas positif.

Il tient à préciser qu'il a des contacts réguliers avec le cabinet médical des Diablerets pour se tenir informé de l'évolution de la situation. La Municipalité a autorisé sans aucune condition la pose d'un container de dépistage à côté du cabinet.

Il fait également part du courrier reçu du cabinet médical qui lui a fait part du peu d'aide reçue du canton.

Vers-l'Eglise : Les relations avec TVGD sont très bonnes actuellement. Le dialogue pour l'ouverture du domaine de Vers-l'Eglise est ouvert.

Il tient à préciser que la commune est propriétaire du terrain où se trouve le restaurant des Mazots, la buvette et l'ancien départ du télésiège qui sert actuellement de dépôt mécanique des chenillettes. Des dialogues sont en cours avec M. Dubois, directeur de TVGD, mais pour des raisons de sécurité, il n'est pas sûr de pouvoir mettre en route l'installation. Par contre, la possibilité d'ouvrir l'itinéraire alpin (avec indication piste non surveillée) a été abordée.

Il relève qu'il n'est pas prévu de démontage de l'installation actuelle de Vers-l'Eglise; et des discussions sont engagées pour une mise en œuvre d'un PPA à Vers-l'Eglise.

Un accord a été trouvé avec TVGD au sujet de la parcelle n°4405 (buvette). Il rappelle qu'il y avait un DDP et que la commune demandait une rente annuelle aux exploitants.



Ce DDP étant arrivé à échéance en 2008, la dernière société débitrice n'a plus payé de loyer depuis. Un arrangement a été trouvé avec TVGD pour le règlement de la totalité des arriérés, ainsi qu'un accord pour la conclusion d'une nouvelle convention. Un préavis suivra prochainement.

Il relève que le projet de TVGD serait de démonter l'ancien départ (dépôt chenillette) et de reconstruire un atelier en dur près de la gare d'arrivée de la télécabine.

JOJ 2020 : Il informe qu'un livre commémoratif sur cette manifestation est offert à tous les membres du conseil par la Municipalité. Les autres projets prévus ne pourront se faire à l'heure actuelle.

Isenau : Un arrêt du tribunal fédéral a été reçu pour recaler les plans de l'état fédéral et de l'état cantonal. Il conviendra également de réduire certaines planifications prévues dans le PPA votées par le conseil communal en 2017 pour alléger ce programme.

Une autre condition est à régler, à savoir un arrêt du tribunal cantonal annulé. Un nouveau jugement suivra qui aura pour conséquence la fermeture de l'accès Retaud-Isenau. Nous n'aurons pas d'autre choix que de retravailler sur le PPA avec une mise à jour complémentaire afin de pouvoir le représenter.

La Société Isenau 360° a créé une société coopérative et a trouvé les fonds nécessaires pour racheter les bâtiments des remontées mécaniques, à savoir : les gares d'arrivée et de départ ainsi que le parking attenant et le restaurant d'Isenau.

Par ailleurs, il tient à remercier le conseil d'avoir accepté le projet de budget 2021 et les deux réponses de la Municipalité. Il rappelle l'échéance des prochaines élections en mars 2021 et informe que la municipale Mme Carole Ansermoz ne se représentera pas pour la prochaine législature.

Pour terminer, il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

André Jean-Charles demande des informations au sujet des contacts qu'il y a eu sur la prolongation de l'ASD. **Reber Christian** informe que les TPC ont été relancés sur la possibilité d'une rencontre pour discuter de la réponse reçue (étude alternative : bus électriques). Il relève qu'un courrier daté du 18 juin 2020 (signé par TVGD et les TPC), a été reçu par la Municipalité le 4 novembre 2020 et suite à cela, il a interpellé les TPC pour savoir si il y avait une opportunité pour un arrêt à la gare de Vers-l'Eglise et leur a demandé de nous faire part d'une position claire à ce sujet. Une nouvelle rencontre va être organisée.

Huck Yoann remercie la Municipalité pour la restauration des contacts avec TVGD sur le projet de PPA.

Morerod Lucien demande des informations au sujet de la STEP. **Pernet Dario** relève que la boue de la STEP a été déshydratée et transportée à la SATOM, ce travail a généré des odeurs. Il précise que les analyses reçues sont bonnes. Pour le futur de la STEP, le prochain municipal en charge devra établir un projet et présenter un préavis pour la construction d'une nouvelle STEP avec toutes les informations tant au niveau des démarches qu'au niveau du financement.

Lhuissier Julie demande si le déplacement du panneau « 50 km/hre » placé sur le Col de la Croix est possible; il ne sert plus à rien à cet endroit actuellement. **Ansermoz Carole** informe que ce sujet sera traité prochainement.

Borghi Alexandre tient à relever, au sujet du télésiège de Vers-l'Eglise, que si TVGD s'engage à refaire la piste, le télésiège quant à lui ne sera pas opérationnel. Si c'est le cas, il demande d'intervenir auprès des deux entités concernées (TPC et TVGD) de faire une proposition pour un forfait dans l'abonnement pour relier Vers-l'Eglise aux Diablerets avec le train. **Reber Christian** abonde dans ce sens et le sujet a été abordé avec M. Dubois, directeur de TVGD. Il appartient à la Municipalité de négocier un tarif avec les TPC. **Pernet Dario** précise qu'une séance sera planifiée avec TVGD pour trouver une solution afin que le télésiège soit opérationnel l'hiver prochain.

Genillard François remercie la municipalité pour l'ouverture rapide du Col de la Croix ce printemps. Il souhaiterait que cette dernière prenne contact avec la municipalité de la commune d'Ollon pour une ouverture prolongée de cet accès qui est important entre nos deux communes.



Pernet Dario abonde dans ce sens mais rappelle que pour des questions de sécurité, ces dates d'ouverture et de fermeture sont imposées par la commune d'Ollon.

Bonzon Philippe intervient au sujet du cabinet médical du village, dont l'équipe travaille d'arrache-pied depuis de nombreuses années. Il souligne que tout le personnel médical œuvre jour et nuit, avec une immense disponibilité, une très grande compétence, énormément de gentillesse et prodigue leurs soins et leurs conseils tout au long de l'année. Il invite les autorités communales à les honorer et à leur signifier notre reconnaissance pour l'immense labeur effectué pour le bien-être de notre communauté. Tous les membres du conseil les remercient par une salve d'applaudissements.

Huck Yoann tient, dans le même sens, à remercier toute l'équipe de la pharmacie.

André Martin informe qu'il a démissionné de la présidence de la halte-garderie des Lucioles et que c'est M. Luc Peneveyre qui le remplacera. Il tient à le remercier ainsi que Mme Isabelle Loup pour tout le travail qu'elle a fourni et accompli depuis de nombreuses années. Par ailleurs, il informe qu'il a repris la présidence du Groupement de la construction.

André Martin fait part de son désarroi au sujet du vote sur un budget 2021 d'un montant de CHF 25'000.00 pour la pose de poteaux à la déchetterie alors que ces travaux ont été effectués en 2020 et demande des explications. **Ansermoz Carole** précise que le montant investis pour les glissières posées à ce jour est rentré dans le budget 2020. La suite des travaux quant à elle est bien comprise dans le budget 2021.

André Martin demande si un nouveau préavis sera présenté pour augmenter le budget de CHF 25'000.00 de cette année ? **Ansermoz Carole** confirme la chose.

André Martin demande ce qu'il adviendra du local à Vers-l'Eglise utilisé jusqu'à maintenant par l'UAPE ? **Reber Christian** informe que des discussions sont en cours avec l'ESOL car le besoin de classes d'écoles supplémentaire a été abordé avec le Directeur des Ecoles.

La discussion est close.

Le président informe, au vu de la situation sanitaire actuelle, qu'il n'y a pas d'apéro de fin d'année. Il rappelle que les inscriptions des listes pour les prochaines élections communales et municipales sont déposées dans la salle, à bon entendre.

Le président tient, ainsi qu'au nom des membres du bureau, à adresser à tous les membres du conseil et de la Municipalité d'excellentes fêtes de fin d'année; une année 2021 pleine de voyages, de rencontres, de joie, de bonheur et de santé à toutes et à tous ainsi qu'à leurs familles.

Le président informe que la prochaine séance du conseil communal se tiendra le jeudi 18 mars 2021 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, **le président** lève la séance à 22h45.

Le président :

Vincent Jaton

La secrétaire :

Julia Belluz